

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à l'encontre de l'article intitulé *Que faut-il comprendre de l'attentat présumé contre le président du Venezuela?*, publié le 6 août 2018 sur ICI Radio-Canada.ca, qui n'aurait pas respecté les principes d'exactitude et d'impartialité des Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

LA PLAINTE

Un internaute, M. Guy Roy, a porté plainte le 7 août 2018 contre un texte publié la veille sur ICI Radio-Canada.ca, intitulé *Que faut-il comprendre de l'attentat présumé contre le président du Venezuela?*¹

Selon lui, « cette façon de poser la question au lieu d'informer objectivement est tout à fait déplacée », car elle jette le « doute sur la légitimité du gouvernement élu démocratiquement » au Venezuela. Aussi, écrit-il, le terme « présumé attentat » laisse entendre que l'on « suppose que les informations fournies par les médias vénézuéliens sont fausses ». Selon lui, cela revient à biaiser « l'information objective pour supposer qu'elle n'est que propagande ». Il s'agirait donc, à son avis, d'un commentaire qui déforme la réalité.

Comme le veut la procédure, j'ai d'abord demandé au service de l'Information de Radio-Canada de répondre au plaignant.

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Le 14 août 2018, M. Ahmed Kouaou du service d'Éthique journalistique, Information et Affaires publiques, a répondu au nom de Radio-Canada. Il rappelle d'abord que l'article en question est « inspiré d'une entrevue que Ricardo Penafiel, professeur au département de science politique à l'Université du Québec à Montréal et spécialiste de l'Amérique latine, a accordée à l'émission *24/60*² ». L'entrevue visait à mieux comprendre ce que le président Maduro avait présenté comme une « tentative d'assassinat » sur sa personne, survenue deux jours plus tôt, le 4 août 2018.

Sur l'utilisation de la forme interrogative dans le titre, Radio-Canada explique que « dans toute démarche de compréhension, il est tout à fait normal de se questionner ». De même, ajoute M. Kouaou, il était justifié de parler d'attentat « présumé », car « le récit officiel de la tentative d'attentat est contredit par d'autres versions émanant de personnalités et d'organisations vénézuéliennes (...) relayées par des médias locaux et étrangers ». La version officielle ayant été remise en question par différentes sources, écrit Radio-Canada, « il était approprié pour nous, en guise de précaution, de parler d'un "attentat présumé" ».

¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1116776/venezuela-explosion-attentat-analyse-professeur-ricardo-penafiel>

² <https://ici.radio-canada.ca/tele/24-60/site/episodes/412896/elections-couillard-publicite-pq-arabie-saoudite-deces-robuchon-venezuela-attentat-maduro>

Cela ne signifie pas pour autant que Radio-Canada considère que les informations de médias vénézuéliens sont nécessairement fausses, mais simplement que « nous avons fait preuve de rigueur et de vigilance, comme c'est le cas dans tout événement où fusent des informations contradictoires ».

La réponse de M. Kouaou ajoute que ce texte n'est pas le seul qui ait traité de cet incident survenu au Venezuela. Un premier article intitulé « *On a essayé de m'assassiner* », affirme le président Maduro³, donnait clairement la version du leader vénézuélien. D'autres textes ont ensuite fait état des arrestations qui ont suivi l'événement, et un autre encore a porté sur les accusations de complicité lancées contre l'opposition politique au régime Maduro. « En somme, écrit Radio-Canada, nous avons la conviction d'avoir couvert l'événement du 4 août et ses développements avec rigueur et impartialité, et avec le seul souci d'informer et d'aider le public à mieux comprendre la crise vénézuélienne. »

Dans un échange subséquent avec le plaignant, M. Kouaou a précisé que l'intervention de M. Penafiel, qui a inspiré le texte web, « est une analyse parmi tant d'autres, et nous n'avons jamais prétendu qu'elle incarnait la vérité sur tout ce qui se passe au Venezuela ». Il ajoute que les différents scénarios sur la source de l'événement du 4 août « ne sont pas une invention de Radio-Canada », mais qu'ils sont des « soupçons formulés par des acteurs politiques vénézuéliens (qui) sont largement rapportés ».

LA DEMANDE DE RÉVISION

Le 15 août 2018, insatisfait de cette réponse, M. Roy a demandé une révision de son dossier. Il estime qu'en écrivant que l'article repose sur l'entrevue de M. Penafiel, Radio-Canada admet ne pas « avoir pris la peine de consulter un expert qui aurait rectifié les propos biaisés de M. Penafiel ». Selon lui, cela constitue une infraction au principe de l'exactitude des Normes et pratiques journalistiques (NPJ⁴) de Radio-Canada qui incite à « chercher la vérité » pour « faire comprendre » les faits à l'auditoire. Or, dit-il, l'article et l'entrevue n'ont pas fait mention des « interventions américaines contre le Venezuela » qui sont, à ses yeux, un élément essentiel pour expliquer la situation actuelle dans ce pays. M. Roy s'interroge sur la « prudence » qu'invoque Radio-Canada pour justifier sa décision de parler d'un « attentat présumé », et il se demande pourquoi la version de la police vénézuélienne ne constitue pas une « confirmation officielle ». Il ajoute : « pourquoi ne pas avoir contacté l'ambassade (du Venezuela) pour un point de vue officiel et d'intérêt public pour les Québécois? », et il invite Radio-Canada à faire « une sérieuse enquête (...) sur (tout) ce qui se passe réellement au Venezuela ». Enfin, il demande à l'ombudsman de se pencher sur « la façon dont on traite ce pays de façon générale avec une hostilité manifeste de manière à en dénigrer le gouvernement sans que celui-ci (...) ne puisse opposer de point de vue contradictoire à ce qu'en dit Radio-Canada comme le reste de la presse occidentale ».

³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1116523/venezuela-nicolas-maduro-attaque-tentative-discours-drones-explosion>

⁴ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

LA RÉVISION⁵

Les règles en cause

L'étude de cette plainte réfère à deux principes⁶ contenus dans les NPJ⁷ de Radio-Canada, soit ceux de l'exactitude et de l'équilibre :

« **Exactitude**

Nous recherchons la vérité sur toutes les questions d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire.

Les techniques de production que nous utilisons servent à présenter nos contenus d'une manière claire et accessible. »

« **Équilibre**

Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue.

Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont exprimés de manière respectueuse. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent.

Nous nous assurons également de présenter ces points de vue dans un délai raisonnable. »

Étude du grief

La plainte initiale de M. Roy portait essentiellement sur la façon dont l'auteur de l'article l'avait présenté sous le titre *Que faut-il comprendre de l'attentat présumé contre le président du Venezuela?* Il invoquait deux raisons pour expliquer son désaccord. D'abord, il estime que la forme interrogative est « tout à fait déplacée », car il s'agirait d'une manière de ne pas « informer objectivement » le public. Ensuite, il juge qu'en parlant d'un « attentat présumé », le titre remet en question « l'information objective » des médias vénézuéliens et laisse entendre qu'elle « n'est que propagande ». Le tout, écrit-il, jette le doute sur la légitimité du gouvernement élu démocratiquement au Venezuela, ce qui constitue à ses yeux un « commentaire qui déforme la réalité ».

Dans sa demande de révision, le plaignant a introduit de nouveaux arguments sur lesquels je reviendrai plus loin.

⁵ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

⁶ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

⁷ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

La forme interrogative

Il est d'usage courant dans les médias d'utiliser la forme interrogative dans le titre d'un article, surtout lorsque des versions contradictoires circulent sur les circonstances d'un événement. Cela ne signifie pas que l'on adopte une position contraire à la version officielle, mais cela démontre plutôt que l'on choisit de faire preuve de prudence avant d'épouser une thèse ou une autre. Dans le cas présent, l'incident du 4 août a suscité des interrogations dans tous les grands médias du monde. *La Libre Belgique* s'interrogeait : *L'attaque contre Nicolas Maduro, un véritable « attentat »?*, tandis que le magazine français *L'Express* titrait : *Les mystères de l'attentat contre Maduro*, et que l'article du quotidien britannique de gauche *The Guardian* était coiffé d'un titre évoquant une apparente tentative d'assassinat : *Venezuela's Nicolas Maduro survives apparent assassination attempt*. Dans la presse québécoise, le lundi 6 août, *La Presse+* titrait avec une abondance de guillemets : *Tentative d'« attentat » contre Maduro, Caracas dit détenir des « preuves accablantes » incriminant la Colombie*; de son côté, l'article du quotidien *Le Devoir* était coiffé de ce titre : *Venezuela : la thèse de l'attentat contre Maduro remise en cause*.

En posant la question *Que faut-il comprendre de l'attentat présumé contre le président du Venezuela?*, Radio-Canada adoptait une formule tout à fait neutre. Cela est d'autant plus le cas que l'on peut difficilement parler d'une « position officielle » du gouvernement Maduro puisqu'il y en a eu deux : d'abord, celle voulant que l'on ait affaire à une tentative d'assassinat orchestrée par l'opposition de droite au Venezuela; puis, celle blâmant la Colombie. D'autres hypothèses ont circulé dans les premiers jours : l'explosion accidentelle d'une bonbonne de gaz ou encore un « auto-attentat » organisé par le régime en place pour justifier une nouvelle vague de répression. C'est sans compter qu'un groupe peu connu, qui se dit composé de civils et de militaires, a revendiqué l'attentat sur un compte Facebook.

Au-delà du débat sur la forme interrogative du titre, notons que l'article lui-même ne prend pas position. À la question : « que s'est-il passé samedi soir au Venezuela? », Ricardo Penafiel répond : « je ne peux pas prioriser aucune des trois hypothèses ». Il ajoute qu'il y a au Venezuela plusieurs personnes « qui souhaitent une escalade des tensions pour justifier une intervention des militaires et une sortie, une rupture avec le régime ». Or, il s'agit là de la thèse principale défendue par le président Nicolas Maduro. Donc, loin de contester la version officielle de l'événement, M. Penafiel en reconnaît la crédibilité.

L'« attentat présumé »

Est-ce que le fait de parler d'un « attentat présumé » revient à dire que les médias vénézuéliens ne font que de la propagande? Pas du tout. Dans n'importe quel pays, lors des premiers jours suivant un attentat, il est normal que différentes versions de l'événement s'affrontent. Plus d'un demi-siècle après le fait, l'assassinat du président John F. Kennedy est encore l'objet de débat dans certains milieux aux États-Unis! Cela dit, il est de notoriété publique que le Venezuela est l'objet de critiques sévères pour sa performance en matière de respect de la liberté de presse. Le pays se retrouve en queue de peloton de l'indice mondial dressé par Reporters sans frontières, soit en 143^e place. Cependant, rien dans l'article faisant l'objet de cette plainte n'évoque de près ou de loin ce problème.

La légitimité du gouvernement du Venezuela

M. Roy soutient que l'article met en doute la légitimité du gouvernement démocratiquement élu du Venezuela. La lecture de l'article dément cette interprétation. On y cite M. Penafiel présentant de manière plutôt élogieuse le président Nicolas Maduro qui, dit-il, « est l'héritier d'Hugo Chavez. Il a fait une réelle révolution avec des programmes de distribution de la richesse, mais aussi de participation de la population aux programmes sociaux. Il y a une clientèle assez massive qui va lui être favorable ». Plus loin, il affirme que l'option de ceux qui voudraient « une rupture avec le régime » ou son renversement, « n'est pas majoritaire ».

Les autres reproches du plaignant

Dans la demande de révision de sa plainte initiale, M. Roy introduit de nouveaux reproches à l'encontre de l'article du 6 août 2018. D'abord, il soutient que son auteur aurait dû consulter un autre expert que M. Penafiel, ce qui « aurait rectifié (ses) propos biaisés ». Or, dans sa plainte, il n'avait pas fait état de propos biaisés tenus par M. Penafiel. Lesquels? Il ne le précise pas davantage. Je rappelle que l'article a pris la forme d'un échange de questions/réponses avec M. Penafiel, résumant ses propos lors d'une entrevue à l'émission *24/60*, diffusée le jour-même sur ICI RDI. Visiblement, il ne s'agissait pas d'un article de fond qui aurait été le fruit d'une enquête journalistique, mais bien du condensé d'une entrevue portant sur les événements survenus le samedi précédent. J'ai écouté l'entrevue et il m'appert que l'article qui la résume respecte le principe de l'exactitude en ce qu'il est conforme aux propos de M. Penafiel.

Cela dit, nous ne sommes pas devant un documentaire décrivant les tenants et les aboutissants de la situation politique et économique au Venezuela. On peut, comme le fait M. Roy, souhaiter « une sérieuse enquête » sur tel ou tel sujet, mais on ne peut pas reprocher à un résumé d'entrevue sur un événement précis – et qui se présente comme tel – de ne pas être une enquête sur « l'hostilité des milieux financiers occidentaux » envers la « révolution bolivarienne » en cours au Venezuela. À ce propos, d'ailleurs, je note que dans le texte faisant l'objet de la plainte, M. Penafiel soutenait que « la crise économique (au Venezuela) n'est pas seulement la responsabilité du gouvernement (Maduro), parce que ce sont des mesures pour empêcher la fuite de capitaux ». Sur cette question, comme sur beaucoup d'autres citées plus haut, M. Penafiel me semble avoir adopté une position très nuancée, sinon plutôt compréhensive, à l'égard du gouvernement Maduro, de sorte qu'il devient difficile de comprendre ce que M. Roy lui reproche.

Par ailleurs, le plaignant s'interroge à savoir pourquoi Radio-Canada n'a pas demandé une entrevue avec un représentant de l'ambassade du Venezuela pour obtenir « un point de vue officiel ». D'abord, j'ignore si cette demande a été faite ou non, mais, jusqu'à preuve du contraire, les médias d'information jouissent au Canada de la liberté de presse, ce qui inclut la liberté d'inviter qui leur semble le plus à même d'éclairer leur auditoire sur une question donnée. La plupart du temps, surtout lorsque différentes versions d'un même événement se confrontent, la meilleure personne n'est pas l'une des parties impliquées – par définition partielle –, mais plutôt un observateur extérieur qui peut remettre en perspective les positions des uns et des autres.

Enfin, M. Roy considère que le sujet de l'article aurait dû porter sur « la façon dont on traite ce pays de façon générale avec une hostilité manifeste de manière à en dénigrer le gouvernement sans que celui-ci (...) ne puisse opposer de point de vue contradictoire à ce qu'en dit Radio-Canada comme le reste de la presse occidentale ». Mentionnons d'abord que l'ombudsman de Radio-Canada n'a pas à se prononcer sur le ton de la couverture de « la presse occidentale ». Il est peut-être cependant utile de rappeler que dans les pays qui reconnaissent la liberté de presse, les médias d'information ont la liberté de déterminer le sujet de leurs articles et l'angle selon lequel ils vont l'aborder. L'information est un édifice où chaque reportage ajoute sa pierre, jour après jour. C'est l'accumulation de ces pierres, chacune rapportant un nouveau fait ou donnant un nouvel éclairage, qui permet avec le temps de mieux comprendre notre monde. La situation au Venezuela est difficile, complexe et préoccupante. C'est la raison pour laquelle Radio-Canada lui accorde une attention soutenue. J'ai compté une vingtaine d'articles portant sur le Venezuela sur ICI Radio-Canada.ca, depuis la fin mai 2018. Aucun d'eux, bien sûr, n'a le mérite de couvrir tous les sujets sous tous les angles, comme c'est le cas pour l'actualité de tous les pays. Ce que demande le principe d'équilibre des NPJ, c'est de présenter une diversité d'opinions, un large éventail de points de vue, qui tiennent compte de leur pertinence, et qui s'inscrivent dans le temps. Pierre par pierre.

CONCLUSION

L'article intitulé *Que faut-il comprendre de l'attentat présumé contre le président du Venezuela?*, publié le 6 août 2018 sur ICI Radio-Canada.ca, est conforme aux Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

Guy Gendron
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 14 septembre 2018